

1. *Débitrice:*
Val-Snacks Sàrl, Route Cantonale 63, **1963 Vétroz**
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 10 jours après la publication
4. *Remarques:* Est également déposé la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO.
Un délai de 20 jours est imparti aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art. 827 CO
Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant l'action en justice contre les fondateurs et les organes de la société au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.

Office des faillites du district de Conthey
1963 Vétroz

(00339161)